



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 20 mai 2021

### **Réouverture en terrasse : Les organisations professionnelles du secteur HCR rappellent à tous les professionnels la nécessité du strict respect du protocole sanitaire**

Le 19 mai 2021 marquait le coup d'envoi de la réouverture des restaurants, bars et cafés après 7 mois de fermeture. Les hôteliers-restaurateurs, ont, eux, subi des taux d'occupation très dégradés et attendaient avec impatience une reprise de leur vie professionnelle et économique. Lors d'un déjeuner de travail entre les organisations professionnelles, UMIH, GNI, GNC et SNRTC, le Premier ministre, Jean Castex et Alain Griset, ministre délégué aux PME, le secteur de l'hôtellerie-restauration a de nouveau eu l'assurance de la part du Premier ministre d'un soutien économique prolongé aussi longtemps que nécessaire pour ses professionnels. De plus, le chef du Gouvernement a reconnu que le secteur avait été et qu'il serait le plus impacté sur le long terme.

L'ouverture des terrasses, première étape du déconfinement pour nos établissements était très attendue par les Français et ils ont répondu largement présent. **Au-delà de ce succès, il convient de préciser que ce déconfinement en 3 phases (19 mai, 9 juin et 30 juin 2021) est le résultat de longues concertations avec le Gouvernement et est mis en œuvre dans le cadre d'un protocole sanitaire travaillé conjointement entre les organisations professionnelles et le Gouvernement.**

UMIH, GNI, GNC et SNRTC tiennent à rappeler à tous les professionnels du secteur la nécessité absolue de l'application stricte des règles du protocole sanitaire sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture administrative. Comme négocié, chaque établissement doit indiquer les principales directives du protocole : une jauge maximale d'accueil sur la terrasse égale à 50% de sa capacité, un maximum de 6 personnes à table, aucune consommation debout et le respect du couvre-feu à 21h00 (jusqu'au 9 juin).

Au-delà du risque de fermeture des établissements qui ne respecteraient pas les règles sanitaires, ce sont les modalités de la 2<sup>ème</sup> phase de réouverture qui pourraient être revues de façon encore plus drastique en cas de manquements avérés préviennent les présidents des organisations.

**L'UMIH et le GNI ont mis à disposition de toutes les entreprises des affiches types rappelant ces règles sanitaires (voir pj). De plus, nos élus sur tout le territoire de métropole et d'Outre-Mer assurent le relais du protocole sanitaire auprès de l'ensemble des professionnels. C'est un travail de terrain quotidien exigeant et les organisations professionnelles rappellent que le même respect des règles doit s'appliquer pour tout type de rassemblement sur la voie publique.**

**UMIH** Ophélie Rota 06.82.82.95.82 / Charlotte Le Moniet 07.87.02.69.66

**GNI** Franck Trouet 06.73.86.66.65